

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre association qui se tiendra le :

jeudi 24 septembre 2026 à 15 h30

Salle 1 de la Maison des Associations d'Aubigny

L'ordre du jour sera le suivant :

- Modification des statuts de l'Association

Je vous rappelle que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer au vote lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, en vertu des articles 16 et 20 des statuts de l'association .

Cette assemblée ne pouvant se tenir que si plus de la moitié des membres sont présents ou représentés (article 20 des statuts) , votre présence est très vivement souhaitée.

Si vous n'êtes pas en mesure d'y assister , je vous engage à vous faire représenter par un adhérent de votre choix (art. 17 de nos statuts) au moyen du formulaire de vote par procuration que vous trouverez en pièce jointe .

Cette Assemblée Générale Extraordinaire sera suivie d'un moment convivial .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et cher(e) adhérent(e), l'assurance de mes salutations les meilleures.

A Aubigny les Clouzeaux, le 24 août 2026

La Présidente



Ariane PENAUD